Dossier Licence 2024 FFCT – CT Caladois





- Pages 1 et 2 : 2 documents sont à remplir et à retourner SVP.
 - **Déclaration du licencié Saison 2024** (avec signature obligatoire) **page 1**.
 - Licence CT Caladois 2024 (avec signature obligatoire) page 2.
- Page 3: Tableau des garanties et des formules proposées par la FFCT.
- Pages 4 5: L'auto-questionnaire de santé, strictement personnel, non transmis au club.
- Pages 6 7 8: Le guide de la FFCT sur les différentes options et les couvertures d'assurances.
- Page 9: Le bulletin d'inscription « Membre bienfaiteur ».
- Page 10: La sécurité, encore et toujours ...

Déclaration du licencié – Saiso	
Declaration du licencie – Saiso	
Déclaration du licencié - Saison 2024	
À retourner obligatoirement au Club (ou à la Fédération pour les membres individuels) Je soussigné(e)	né(e) le , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Pour le mineur représentant légal de	
Licencié de la Fédération à (nom du Club)	
Déclare :	
 Avoir pris connaissance du contenu du présent résumé de la notice d'information relative au cor auprès d'AXA pour le compte de ses adhérents 	ntrat d'assurance souscrit par la Fédération
 Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'informé. Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive 	
■ Avoir choisi une formule MB ☐ PB ☐ ou GB ☐ et les options suivantes :	
Indemnité Journalière 🗌 forfaitaire Complément Décès/Invalidité 🗌	
Ne retenir aucune option complémentaire proposée	
Fait à le le	
Signature du licencié souscripteur (ou du représentant légal pour le mineur)	



Licence CT Caladois 2024 - Maison des Associations

535 avenue Saint-Exupéry - Boîte n°18 - 69400 Villefranche-sur-Saône



Renouvellement	Le CMNCI Ce	ertificat M édical d	de Non Contre-Indicat	tion est remplacé p	ar un
Première adhésion	auto-questi	onnaire de santé	strictement personne	el, non transmis au	club.
lom :	Préno	m :	N° de li	cence :	
ate de naissance (jj/mm/aaaa) :		Adresse :			
(g)aaaa, ,	Code post		Ville		
R:			******		
• ·	Za . Oblig	atoire			
Licence unique (qui re	emplace les 3 ar	nciennes formu	les : Vélo Balade -	Vélo Rando – Vé	lo Sport)
OPTIONS → ASSURANCES	MINI BRAQUET	PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	COTISATION	TOTAL A + B
CATEGORIES	Α	Α	A	В	+ C
ADULTE V	49,50 € □	51,50 € □	101,50 € □	20,00 €	
JEUNES de -18 ANS (seul ou PAJ)	33,00 € □	35,00 € □	85,00 € □	14,00 €	
Ecole Française de Vélo EFV (- 18 ans)		13,00 € □	63,00 € □		
JEUNES de 18-25 ans	33,00 € □	35,00 € □	85,00 €	14,00 €	
FAMILLE					
1er ADULTE	49,50 €	51,50 € □	101,50 €	20,00€	
2ème ADULTE	34,00 €	36,00 € □	86,00 €	18,00 €	
JEUNES de -18 ANS	17,50 € □	18,50 € □	68,50 €	12,00 €	
JEUNES de 18-25 ans	33,00 € □	35,00 € □	85,00 €	12,00 €	
Enfants de 6 ans et moins		erte	50,00 €		
	ABOI	NEMENT REVU	E FFCT → C		
ABONNEMENT REVUE FFCT	Ancien adhérent	28,00 € □	Nouvel adhérent	23,00 € □	
TOTAL : OPTIONS ASSU	JRANCES (A au ch	oix) + COTISATIO	N CTC (B) + ABONNEM	ENT REVUE (C) →	
CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADHÉSION AU CTC • Le présent bulletin d'inscription signé • La notice d'assurance «AXA» signée					
 Un chèque à l'ordre de CT 	Caladois correspond	lant aux options cho	isies TOTAL avec	envoi postal 🗪	
EN ADHÉRANT AU CT Calado • Je m'engage à respecter scru		de la route, les statuts	s du club et les information	ns de ce dossier d'adhé	sion
Droit à l'image : OUI	ON ☐ • J'autorise	la communication d	e mes coordonnées aux a	dhérents du club : ou	I□ NON□
J'atteste sur l'honneur av Je reconnais expressémen				•	on club.
☐ Cocher la case si vous	souhaitez receve	oir la "Newslette	r FFVélo"		
- cocilei la case si vous	_			ations abligately	
	Fa	ait le	Sign	ature obligatoire :	



Tableau des garanties et des formules proposées par la FFCT pour 2024.

Garanties Formules proposées →	MINI BRAQUET (3)	PETIT BRAQUET (3)	GRAND BRAQUET
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommages au casque	non	oui	oui
Dommages cardio-fréquencemètre (1)	non	oui	oui
Dommages au vélo	non	non	oui
Dommage au GPS (2)	non	non	oui
Dommages aux équipements vestimentaires	non	non	oui

- (1) Seul le cardio-fréquencemètre à fonction unique est garanti.
- (2) Les Smartphones sont exlus de la formule Grand-Braquet.
- (3) Pour 2 euros d'écart entre le MINI BRAQUET et le PETIT BRAQUET, il est fortement recommandé de choisir le PETIT BRAQUET.



QUESTIONNAIRE SANTÉ 🍣

À compter de la saison 2024 - Ce questionnaire est strictement personnel

La pratique régulière du cyclotourisme est bonne pour la santé. Cependant, Chacun doit adapter sa pratique en fonction de ses pathologies et de ses aptitudes et limitation personnelles.

Ce questionnaire se substitue à l'obligation d'un certificat et a des objectifs d'éducation et de prévention. En cas de doute, l'avis de votre médecin traitant ou médecin spécialiste est indispensable.

En cochant les différentes cases de ce module, vous vous engagez à avoir bien lu, bien compris et pris les dispositions nécessaires au regard des recommandations données.

SI RÉPONSE POSITIVE
À UNE DES QUESTIONS
SUIVANTES,
IL EST INDISPENSABLE DE
CONSULTER UN MÉDECIN
AVANT REPRISE DE L'ENTRAÎNEMENT OU CYCLOSPORTIVE.



LES SYMPTÔMES - AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- > Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine à l'effort ?
- > Avez-vous ressenti des palpitations ? Les palpitations sont une perception inhabituelle des battements cardiaques irréguliers et/ou rapides de durée brève ou plus ou moins prolongée.
- > Avez-vous déjà ressenti un malaise durant un effort ?
- > Avez-vous déjà eu une perte de connaissance brutale au repos ou à l'effort?
- > Avez-vous déjà ressenti un essoufflement inhabituel à l'effort ?



avoir bien pris note de ces questions et comprends que certains symptômes peuvent être des signes de pathologie cardiaque à risque pour ma santé, et représenter potentiellement un risque vital. Je m'engage à stopper l'activité sportive intensive et à consulter d'urgence en cas d'apparition de ces symptômes.

SI RÉPONSE POSITIVE À UNE DES QUESTIONS SUIVANTES, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR PRIS AVIS AUPRÈS D'UN MÉDECIN SUR UNE CONTRE-INDICATION OU SUR UN BILAN PRÉALABLE À LA PRATIQUE INTENSIVE.



(2) LES FACTEURS DE RISQUES CARDIOLOGIQUES

- > Avez-vous repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical après 45 ans (femme) ou 35 ans (homme) pour évaluer votre risque cardiovasculaire ?
- > Avez-vous au moins deux de ces facteurs de risque cardiovasculaire ? (> 50ans, tabagisme, diabète, cholestérol, hypertension artérielle)
- > Êtes-vous suivi pour une pathologie chronique ? Toute pathologie peut présenter un risque soit par nature, soit par les effets secondaires de ses traitements.
- > Poursuivez-vous la pratique de cyclosportive et/ou l'activité physique intensive après 60 ans ?
- > Un membre de votre famille (parents, frère, sœur, enfants) est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- > Un membre de votre famille (parents, frère, sœur, enfants) a-t-il présenté une maladie cardiaque avant 35 ans ?
- > Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme (ECG) ? Nous recommandons de réaliser au moins un ECG dans la vie.

EN COCHANT CETTE CASE, J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

comprendre que certains antécédents familiaux, les facteurs de risques cardiovasculaires, et certaines pathologies chroniques peuvent entraîner un risque lors de la pratique du sport et doivent faire prendre avis auprès d'un médecin pour une pratique sécurisée. De même, je comprends qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour faire le point sur ma pratique et ses risques.

SI RÉPONSE POSITIVE À UNE DES QUESTIONS SUIVANTES, IL EST RECOMMANDÉ DE PRENDRE CONSEIL AUPRÈS D'UN MÉDECIN SUR UNE CONTRE-INDICATION TEMPORAIRE ÉVENTUELLE



LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU SPORT - AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- > Avez-vous expérimenté une baisse inexpliquée de performance ?
- > Avez-vous arrêté le sport plus de 30 jours pour raisons de santé ?
- > Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
- > Avez-vous été anorexique? Ou pensez-vous ou vous a-t-on déjà dit que vous aviez des problèmes avec la nourriture ?
- > Pour les féminines : vos règles ont-elles disparu depuis plus de trois mois ?
- > Avez-vous eu un traumatisme crânien ?
- > Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

EN COCHANT CETTE CASE, J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

avoir pris note de ces questions et comprends que certaines situations ou symptômes peuvent entraîner un risque pour ma santé et/ou pour mes performances.







LES 10 RÈGLES D'OR POUR BIEN PRATIQUER LE VÉLO



- JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUTE DOULEUR DANS LA POITRINE OU ESSOUFFLEMENT ANORMAL SURVENANT À L'EFFORT*.
- 2 JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUTE PALPITATION CARDIAQUE SURVENANT À L'EFFORT OU JUSTE APRÈS L'EFFORT".
- 3 JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUT MALAISE SURVENANT À L'EFFORT OU JUSTE APRÈS. L'EFFORT*.
- JE RESPECTE TOUJOURS UN ÉCHAUFFEMENT ET UNE RÉCUPÉRATION DE 10 MN LORS DE MES ACTIVITÉS SPORTIVES.
- 5 JE BOIS 3 À 4 GORGÉES D'EAU TOUTES LES 30 MN D'EXERCICE À L'ENTRAÎNEMENT.
- 6 J'ÉVITE LES ACTIVITÉS INTENSES PAR DES TEMPÉRATURES EXTÉRIEURES < -5° C OU > + 30° C ET LORS DES PICS DE POLLUTION.
- 7 JE NE FUME PAS, EN TOUT CAS JAMAIS DANS LES 2 HEURES QUI PRÉCÉDENT OU SUIVENT MA PRATIQUE SPORTIVE.
- B JE NE CONSOMME JAMAIS DE SUBSTANCE DOPANTE ET J'ÉVITE L'AUTOMÉDICATION EN GÉNÉRAL.
- 9 JE NE FAIS PAS DE SPORT INTENSE SI J'AI DE LA FIÈVRE, NI DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT UN ÉPISODE GRIPPAL (FIÈVRE + COURBATURES).
- JE PRATIQUE UN BILAN MÉDICAL AVANT DE REPRENDRE UNE ACTIVITÉ SPORTIVE INTENSE SI J'AI PLUS DE 35 ANS POUR LES HOMMES ET PLUS DE 45 ANS POUR LES FEMMES.

COMMISSION SPORT-SANTÉ - FFVÉLO // 10 RÈGLES D'OR POUR BIEN PRATIQUER LE VÉLO

^{*} Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.

RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2024



(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues www.cabinet-gomis-garrigues.fr

En choisissant votre option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand	d Braquet
→ Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Ac	cquise
→ Décès accidentel	Non acquise	5 000€	15 (000€
→ Décès ACV/AVC ⁽¹⁾ :				
 En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans, 	Non acquise	1 500€	2 5	500€
 en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans. 	Non acquise	3 000€	7 5	500€
→ Invalidité permanente totale (réductible partiellement		30 000€	60 (000€
selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative	Non acquise	versé en totalité	versé en totalité	
< 5%		si taux d'invalidité	si taux d'invalidité	
		> 66%	>	66%
→ Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :		3 000€	3 (000€
Prothèse dentaire :				
par dent (maxi 4)		250€		250€
bris de prothèse	Non-service	500€	500€	
Lunette:	Non acquise			
■ par verre		120€		120€
par monture		200€		200€
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)		500€		500€
Actes non prescrits et non remboursables		3 séances à 50€	3 séances à 50€	
→ Frais de séjour dans un centre de rééducation en	Non acquise	3 000€	3.0	000€
traumatologie sportive	Tron doquide	0 0000		
→ Assistance dont:				
 Rapatriement 		Frais réels		is réels
 Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation 	Non-service	10 000€	10 (000€
à l'étranger et avance	Non acquise	3 000€	20	000€
Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3000€	30	J00€
TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement				
→ Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 %				Franchises
par an max 70 %):				Tanonises
■ Casque		80€	80€	Néant
Cardio-fréquencemètre	Non acquise	100€	100€	Néant
Equipements vestimentaires	. Torr doquioo	Non acquise	160€	30€
■ GPS		Non acquise	300€	30€
■ Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles		Non acquise	1500€	100€

Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précédent la délivrance de la licence de l'année en cours.



¹ Résumé de la notice d'information Saison 2024

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
- de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif;
- de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination;
- de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
- d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais)
 comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
 - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences;
 - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme;
 - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré;
 - de maladie ;
 - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4° jour d'arrêt et ce jusqu'au 365° jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4° jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation: 306 TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès	
(Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo	25 000€
cérébral/ AVC est exclu)	
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le	50 000€ ⁽¹⁾
taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	30 000e

^(t) En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Cotisation : 25€ ou 50€ pour capitaux ci-dessus doublés.



Pour toutes informations : vos contacts







AMPLITUDE ASSURANCES Céline Gomis - Philippe Garrigues

17 Boulevarld de Gare 31500 TOULOUSE

N°Orias: 20005657 - www.orias.fr

Téléphone: 05 61 52 19 19

E-mail:

contact@amplitude-assurances.fr

Site internet:

www.cabinet-gomis-garrigues.fr

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12 Rue Louis Bertrand CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

Téléphone: 01 56 20 88 82

E-mail:

I.blondeau@ffvelo.fr

Site internet : www.ffvelo.fr

AXA ASSISTANCE

Convention n° 0804137 Ligne dédiée 7j/7 - 24h/24 01 55 92 12 94

II. La protection de vos données personnelles

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrons vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour AMPLITUDE Assurances Gomis Garrigues, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse contact@cabinet-gomis-garrigues.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : AMPLITUDE Assurances Gomis Garrigues - Délégué à la Protection des Données - 17 Bld de la Gare 31500 TOULOUSE. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL - 3, place de Fontenoy - TSA 80715 -75334 Paris Cedex 07.

En fournissant vos données personnelles et, notamment des données à caractère médical, vous autorisez expressément leur utilisation pour les besoins de la prise en compte de votre adhésion et de la gestion de votre contrat. Par ailleurs, si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles et à obtenir son consentement pour une telle utilisation en son nom.

3 Résumé de la notice d'information Saison 2024



CONTRACT

Le CycloTouriste

Caladois

CTC

Maison des Associations Sportives

Boîte à lettres n° 18 535 avenue Saint-Exupéry

69400 Villefranche-sur-Saône

Téléphone :	POUR INSCRIPTION MEMBRE BIENFAITEUR Année 2024.		
	NOM:	Prénom :	
SITE WEB : https://www.ctcaladois.com/	Date de naissance :		
	Adresse:		
E-MAIL: ctcaladois@orange.fr	Téléphone :		
	Mail :		
	Montant de votre	participation :	
Maison des Associations	(Minimum 25 euro	os).	
Sportives Boîte à lettres n° 18 535, avenue Saint-Eyunéry	Signature :		
535, avenue Saint-Exupéry 69400 Villefranche sur Saône		Cyclo Touriste Caladois (CTC) - Maison de	es

Nous invitons les membres bienfaiteurs qui souhaitent participer à nos sorties hebdomadaires ou à nos séjours et qui ne sont pas affiliés à la FFCT uniquement, à vérifier et à justifier qu'ils sont protégés par une assurance en responsabilité civile couvrant les accidents corporels dans le cadre d'une pratique sportive lors de sorties au sein d'un club pratiquant le vélo sans compétition.

69400 Villefranche-sur-Saône.

Associations - Boîte n° 18 - 535 Avenue Saint-Exupéry -

Merci de nous fournir lors de la campagne de renouvellement des licences et des inscriptions en tant que membre bienfaiteur, un justificatif prouvant que vous êtes assurés pour la pratique du vélo dans un club cyclotouriste.

La sécurité est primordiale pour cohabiter harmonieusement avec les autres usagers de la route.

Sans ce justificatif, il conviendra de prendre une licence FFCT.

La sécurité, encore et toujours ...



La pratique du vélo, comme tout déplacement, implique une part de risque d'accidents. En choisissant cette pratique, pour vos déplacements et vos loisirs, vous assumez la responsabilité de ce risque. Afin de minimiser ce dernier, il est important de respecter la législation et les règles de bon sens que vous êtes censés connaître et appliquer.

Partager la route, la rue, l'espace public avec d'autres usagers, c'est aussi respecter leurs droits. Comme chacun peut le constater chaque jour, les pièges sont nombreux et notre place dans le trafic n'est pas toujours évidente. La cohabitation avec les autres usagers, la qualité de certains aménagements cyclables, et notre comportement face aux aléas du quotidien sont autant de facteurs qu'il nous faut maîtriser, pour un meilleur partage de l'espace routier et de pleine nature.

Il convient donc d'appréhender la sécurité dans sa globalité.





Plus d'infos sur le site FFvélo.

